

## Compte rendu de la séance du vendredi 05 avril 2019

**Liste des membres présents** : Christian CARRÈRE, Adrien PONSOLLE, Pierrette ICART, Bernadette BACQUE-AMILHAT, Bernard CAU, Irène CAUBET, Pauline SOUQUET, Patricia MALLET, Laurent BARAT, Ludovic PENNETIER

**membres absents excusés** : Denise BOUBEKEUR, Gilles GUYON, Sabine PUYDEBOIS

**membres absents non excusés** : Eric SIMONLATSER

**Secrétaire(s) de la séance** : Bernadette BACQUE-AMILHAT

**membres ayant donné procuration** : Sabine PUYDEBOIS à Adrien PONSOLLE

### Ordre du jour:

- Approbation du compte rendu de la précédente séance du conseil municipal
- Vote des taxes d'imposition
- Comptes de gestion 2018
- Comptes Administratifs 2018
- Affectations des résultats
- Budgets Primitifs 2019
- alienation de parties de chemins ruraux
- Mise à jour du tableau des emplois
- indemnité de gardiennage des églises
- Etude espace Montreurs d'ours - demande de subventions
- Avis projet de fusion EHPAD
- Questions diverses.

### Compte-rendu précédente séance du conseil municipal:

Après lecture, le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2018 est approuvé

### Délibérations du conseil:

#### taux d'imposition 2019 ( DE 2019 001)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2311-1 et suivants, L.2312-1 et suivants L.2331-3,

- Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636 B sexies, et 1636 B septies,
- Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,
- Vu les lois de finances annuelles,
- Vu l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition, des taux d'imposition, des taxes directes locales et produits, du prélèvement GIR et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2019.
- Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des grands impôts locaux, notamment :
  - Les limites de chacun aux termes de la loi du 10 janvier 1980 susvisés ;
  - Les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.
- Considérant que le budget communal nécessite un produit fiscal attendu de **196 802 €**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

\* fixe les taux d'imposition pour l'année 2019 comme suit :

	Taux année N-1	Taux année en cours	Bases 2019	Produit
Taxe habitation	15,26	15,66	668 400 €	104 671 €
Foncier bâti	15,20	16,81	432 300 €	72 670 €
Foncier non bâti	107,15	109,95	17 700 €	19 461 €
CFE		Transféré	0 €	0 €
			<b>Totaux</b>	<b>196 802 €</b>

### Vote du compte de gestion 2018 - réseau chaleur ( DE 2019 002)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Christian CARRÈRE, Maire

Après s'être fait présenter le budget unique "Réseau Chaleur" de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

### Vote du compte administratif 2018 - réseau chaleur ( DE 2019 003)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Ludovic PENNETIER

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Christian CARRÈRE, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	16 847.90				16 847.90	
Opérations exercice	56 651.57	46 155.44	73 144.83	104 416.65	129 796.40	150 572.09
Total	73 499.47	46 155.44	73 144.83	104 416.65	146 644.30	150 572.09
Résultat de clôture	27 344.03			31 271.82		3 927.79
Restes à réaliser						
Total cumulé	27 344.03			31 271.82		3 927.79
Résultat définitif	27 344.03			31 271.82		3 927.79

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### Affectation du résultat de fonctionnement - réseau chaleur ( DE 2019 004)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif "Réseau chaleur" de l'exercice 2018
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 31 271.82 €**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	23 000.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>31 271.82</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2018</b>	<b>31 271.82</b>
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2018</b>	<b>31 271.82</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	27 344.03
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	3 927.79
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2018</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

## Vote du compte de gestion 2018 - clôture CCAS ( DE 2019 005)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Christian CARRÈRE, Maire

Après s'être fait présenter, le compte de gestion 2018 dressé par le receveur pour la clôture définitive du budget du CCAS, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion du CCAS dressé pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

## Vote du compte de gestion 2018 - budget général ( DE 2019 006)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Christian CARRÈRE, Maire

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion du budget général dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

## Vote du compte administratif 2018 - budget général ( DE 2019 007)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Ludovic PENNETIER

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Christian CARRÈRE, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		51 823.31		1 086.97		52 910.28
Opérations exercice	697 905.36	591 755.19	509 836.78	677 789.85	1 207 742.14	1 269 545.04
Total	697 905.36	643 578.50	509 836.78	678 876.82	1 207 742.14	1 322 455.32
Résultat de clôture	54 326.86			169 040.04		114 713.18
Restes à réaliser	231 693.20	223 622.93			231 693.20	223 622.93
Total cumulé	286 020.06	223 622.93		169 040.04	231 693.20	338 336.11
Résultat définitif	62 397.13			169 040.04		106 642.91

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## Affectation du résultat de fonctionnement - budget général ( DE 2019 008)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : excédent de 169 040.04 €

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	1 086.97
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	51 800.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>167 953.07</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2018</b>	<b>169 040.04</b>
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2018</b>	<b>169 040.04</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	62 397.13
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	106 642.91
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2018</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

### Adoption budget primitif 2019 - réseau chaleur ( DE 2019 009)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2019 - Réseau chaleur.

Le contenu de ce budget figure dans le document qui vous a été remis et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget dont les montants sont exprimés Hors Taxes et en euros, s'équilibre ainsi :

ÉQUILIBRE GÉNÉRAL	Dépenses			Recettes		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Section d'exploitation	51 314,73	62 646,32	113 961,05	70 805,05	43 156,00	113 961,05
Section d'investissement	46 834,35	43 156,00	89 990,35	27 344,03	62 646,32	89 990,35
Total	98 149,08	105 802,32	203 951,40	98 149,08	105 802,32	203 951,40

RÉPARTITION PAR CHAPITRES

SECTION D'EXPLOITATION - DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
011	charges à caractère général	37 000,00		37 000,00
012	Charges de personnels, frais assimilés	4 000,00		4 000,00
014	Atténuation de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00		100,00
66	charges financières	10 214,73		10 214,73
67	charges exceptionnelles	0,00		0,00
68	Dotation aux provisions et dépréciat°	0,00		0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section investissement		18 200,00	18 200,00
042	Opération transfert entre sections		44 446,32	44 446,32
043	Opération ordre intérieur de section		0,00	0,00
	-Totaux	51 314,73	62 646,32	113 961,05
		Résultat N-1 reporté		0,00
		Total cumulé		113 961,05

SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Ventes produits, prestations	61 877,26		61 877,26
73	Produits issus de la fiscalité	0,00		0,00
74	Subvention d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	5 000,00		5 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciat°	0,00		0,00
042	Opération transfert entre sections		43 156,00	43 156,00
043	Opération intérieur de section		0,00	0,00
	Totaux	66 877,26	43 156,00	110 033,26
		Résultat N-1 reporté		3 927,79
		Total cumulé		113 961,05

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	10 490,32		10 490,32
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers réservés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	9 000,00		9 000,00
18	Compte de liaison	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
040	Opérations transfert entre sections		43 156,00	43 156,00
041	Opérations patrimoniales		0,00	0,00
	Totaux	19 490,32	43 156,00	62 646,32
	Solde d'exécution N-1 reporté			27 344,03
	Total cumulé			89 990,35

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
13	Subvention d'investissement	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00
20	immobilisations incorporelles	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00
22	immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00
23	immobilisations en cours	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00		0,00
106	réserves	27 344,03		27 344,03
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00		0,00
18	Compte de liaison	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00
021	Virement de la section d'exploitation		18 200,00	18 200,00
040	Opération transfert entre sections		44 446,32	44 446,32
041	Opérations patrimoniales		0,00	0,00
	Totaux	27 344,03	62 646,32	89 990,35
	Solde d'exécution N-1 reporté			0,00
	Total cumulé			89 990,35



Le conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Après en avoir délibéré,

- ADOPTE le budget primitif 2019 du budget Réseau chaleur de la commune, par chapitre en section d'investissement et en section d'exploitation.

### Adoption budget primitif 2019 - Budget général ( DE 2019 010)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2019 - budget général.

Le contenu de ce budget figure dans le document qui vous a été remis et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget dont les montants sont exprimés TTC et en euros, s'équilibre ainsi :

#### ÉQUILIBRE GÉNÉRAL

	Dépenses			Recettes		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Section de fonctionnement	621 818,55	200 000,00	821 818,55	821 818,55	0,00	821 818,55
Section d'investissement	551 449,28	0,00	551 449,28	351 449,28	200 000,00	551 449,28
Total	1 173 267,83	200 000,00	1 373 267,83	1 173 267,83	200 000,00	1 373 267,83

#### RÉPARTITION PAR CHAPITRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
011	charges à caractère général	263 335,55		263 335,55
012	Charges de personnels, frais assimilés	255 200,00		255 200,00
014	Atténuation de produits	18 883,00		18 883,00
65	Autres charges de gestion courante	55 400,00		55 400,00
66	charges financières	25 000,00		25 000,00
67	charges exceptionnelles	4 000,00		4 000,00
68	Dotation aux provisions et dépréciat°	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section investissement		200 000,00	200 000,00
042	Opération transfert entre sections		0,00	0,00
043	Opération ordre intérieur de section		0,00	0,00
	Totaux	621 818,55	200 000,00	821 818,55
	Résultat N-1 reporté			0,00
	Total cumulé			821 818,55

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
013	Atténuations de charges	11 450,00		11 458,00
70	Ventes produits, prestations	33 800,00		33 800,00
73	Impôts et taxes	284 280,94		284 280,94
74	Dotations et participations	318 153,58		318 153,58
75	Autres produits de gestion courante	64 359,00		64 359,00
76	Produits financiers	2 624,12		2 624,12
77	Produits exceptionnels	500,00		500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00		0,00
042	Opération transfert entre sections		0,00	0,00
043	Opération intérieur de section		0,00	0,00
	Totaux	715 715,64	0,00	715 715,64
		Résultat N-1 reporté		106 642,91
		Total cumulé		821 818,55

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
010	Stocks	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	3 370,00		3 370,00
21	Immobilisations corporelles	109 897,16		109 897,16
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00
	Total des opérations d'Equipement	225 637,31		225 637,31
10	Dotations, fonds divers réservés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	158 217,95		158 217,95
18	Compte de liaison	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
040	Opérations transfert entre sections		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales		0,00	0,00
	Totaux	497 122,42	0,00	497 122,42
		Solde d'exécution N-1 reporté		54 326,86
		Total cumulé		551 449,28

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
010	Stocks	0,00		0,00
13	Subvention d'investissement	226 287,43		226 287,43
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00
20	immobilisations incorporelles	0,00		0,00
204	Subventions d'équipements versées	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00
22	immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00
23	immobilisations en cours	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	60 764,72		60 764,72
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	62 397,13		62 397,13
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00		0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00		2 000,00
18	Compte de liaison	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
021	Virement de la section d'exploitation		200 000,00	200 000,00
040	Opération transfert entre sections		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales		0,00	0,00
	Totaux	351 449,28	200 000,00	551 449,28
	Solde d'exécution N-1 reporté			0,00
	Total cumulé			551 449,28

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Après en avoir délibéré,

- ADOPTE le budget primitif 2019 du budget général de la commune, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

## Amortissement des immobilisations du réseau chaleur période 2012-2018 - choix de la durée ( DE 2019 011)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Monsieur Le maire informe que dans le cadre de l'instruction comptable M4, applicable au budget "Réseau chaleur", l'amortissement des immobilisations est obligatoire. Il précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan, la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, il précise que :

- la base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation ;
- la méthode retenue est la méthode linéaire. Toutefois, une commune peut, par délibération adopter un mode d'amortissement dégressif, variable ou réel ;
- la durée est fixée par l'assemblée délibérante.

Monsieur Le Maire propose les amortissements suivants :

compte	n° inventaire commune	n° inventaire trésorerie	désignation du bien	date acquisition	valeur initiale en € et HT	durée amortissement	année début d'amortissement
21538	66	5-38-1	remplacement compresseur suite à sinistre	18/06/2014	3 212,25	5 ans	2019
21538	66	5-38-2	allumeur chaudière sinistre	18/06/2014	302,32	1 an	2019
21538	66	9000360781 6331	remplacement pompe s/station EHPAD	31/12/2014	794,00	1 an	2019
21568	66	2017-66 porte	réfection porte chaudière bois	18/10/2017	1 689,00	5 ans	2019
21568	67	2017 materiel	Matériel outillage entretien chaufferie	21/03/2017	1004,37	5 ans	2019
21568	66	5-68-1	Installation instincteurs chaufferie	18/06/2014	374,00	1 an	2019
21568	66	66	Trx complémentaires réfection foyer chaudière bois	05/11/2018	5 495,57	5 ans	2019
21568	67	67-2017 comp	compresseur entretien chaufferie	14/09/2017	782,00	5 ans	2019
21568	66	9000270842 9831	frais repro dossier création réseau	10/12/2012	665,60	1 an	2020
21568	66	9000273752 3331	solde AMO création réseau chaleur	28/12/2012	300,00	1 an	2020

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- retient les durées d'amortissement des biens selon la proposition ci-dessus ;
- charge Monsieur Le Maire de faire le nécessaire

### Désaffectation pour aliénation d'une partie de voie rurale au lieu-dit "La Hille" ( DE 2019 012)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Monsieur Le maire rappelle la délibération n° DE\_2018\_027 du 25 mai 2018 acceptant le projet de désaffectation pour aliénation d'une partie de voie rurale au lieu-dit "la Hille".

La demande avait été faite par Monsieur Jean-Paul BACQUE et concernait la partie voie située entre la parcelle cadastrée section C n° 1843 et la parcelle cadastrée section C n° 1618 sise au lieu-dit "Ressegaière".

Depuis Monsieur Jean-Paul BACQUE a vendu le bien à Monsieur Mathieu LAMPE et Madame Vanessa JULIAN. Ces derniers ont sollicité la commune pour l'acquisition de cette partie de voie.

Monsieur Le Maire propose à la présente assemblée de se prononcer favorablement à cette demande.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

confirme son accord pour ce projet dans les conditions initialement prévues par la délibération n° DE\_2018\_027 du 28 mai 2018 à savoir :

- accepte le principe d'aliénation d'une partie de voie rurale au lieu-dit "La Hille" ;
- précise qu'il convient de tenir compte de la présence du réseau d'eau enterré sur cette partie de chemin ;
- engage Monsieur Le maire à faire procéder à l'enquête publique ;
- Décide que les frais de géomètre, d'enquête publique et d'acte seront à la charge des acquéreurs
- charge Monsieur Le Maire de signer tout document relatif à cette affaire

### Désaffectation pour aliénation d'une partie de voie rurale au lieu-dit "Clot de Cruzous"

Pas de décision

La demande formulée par Mr et Mme PUYRAIMOND est reportée à une séance ultérieure.

### création d'un emploi d'Adjoint Technique ( DE 2019 013)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Le Maire expose à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

La délibération doit préciser le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé.

Le Maire propose à l'assemblée de créer un emploi d'Adjoint Technique à temps complet relevant du grade de Adjoint technique

**Le conseil municipal,**

Vu :

- l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,
- le budget communal,
- le tableau des effectifs,

Considérant que les besoins du service exigent la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet,  
Après en avoir délibéré,

- **Décide** la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet relevant du grade d'adjoint technique avec effet au 1er juin 2019.
- **Dit** que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2019 au chapitre 012 articles 6411 et 6454,
- **Arrête** le nouveau tableau des effectifs de la commune tel qu'annexé à la présente délibération.
- **Adopté** : à l'unanimité des membres présents.

#### gardiennage des églises - indemnités 2018 et 2019 ( DE 2019 014)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune verse chaque année des indemnités pour le gardiennage des églises.

- Vu la circulaire n° NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 ;
- Vu la circulaire n° NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011 ;
- Considérant que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité ;
- Considérant qu'il convient de régulariser l'indemnité relative à l'année 2018 et déterminer celle relative à l'année 2019 ;
- Considérant que le point d'indice des fonctionnaires n'a pas été revalorisée depuis la circulaire ministérielle du 5 avril 2017 ;

Pour les années 2018 et 2019 , les plafonds indemnitaires applicables sont les suivants :

- Pour un gardien résident dans la collectivité où se trouve l'édifice du culte : 479,86 €
- Pour un gardien non résident dans la localité où se trouve l'édifice du culte : 120,97 €

**Où cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal,**

- Considérant que la commune comporte deux édifices du culte ;
- Considérant que Monsieur BERTRAND DE SENTENAC est chargé du gardiennage de ces deux églises ;
- Considérant que Monsieur BERTRAND DE SENTENAC n'est pas résident dans la commune d'Ercé ;
- **Décide de verser à Monsieur BERTRAND DE SENTENAC la somme de 241,94 € au titre de l'année 2018 et 241,94 € au titre de l'année 2019.**

## Espace des montreurs d'ours - étude pour la seconde phase du projet (DE 2019 015)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Monsieur Le maire informe le conseil municipal de l'évolution de l'opération relative à l'espace des montreurs d'ours. La première phase étant achevée, il conviendrait de procéder à une étude scénographique afin de pouvoir solliciter les financements pour l'aménagement complet du lieu, bâtiment et exposition permanente.

L'étude porterait sur la définition d'une nouvelle exposition permanente, sur la base des contenus existants : fonds de photographies anciennes de la commune, textes et illustrations de l'exposition actuelle, vidéos courtes réalisées dans le cadre du projet Leader.

Le coût estimatif de cette étude s'élève à 2 000 € H.T.

Un financement peut être obtenu auprès du Conseil Départemental.

Où cet exposé, après délibération, le conseil municipal :

- valide le projet d'étude proposé pour un montant de 2 000 € H.T.
- sollicite une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental.

## avis sur le projet de fusion EHPAD

Pas de décision

Le conseil municipal reporte son avis à une prochaine séance du conseil municipal.

## **Questions diverses :**

Réfection des pistes de Plagnaux et Pla Bidaou : l'appel d'offres a eu lieu le 1er avril 2019. L'entreprise MALET a été retenue.

Ouverture Paysagère : le chantier va se poursuivre dans les prochains jours. Une deuxième tranche pourrait être réalisée dès le mois de septembre.

Exposé par Ludovic PENNETIER de proposition de services civiques au sein d'associations intéressées.

La séance est levée à 20 heures 30



Le Maire,

Christian CARRÈRE

